



le jour d'après a commencé !

n°2 - 30 avril 2020

REGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS ET ACCUEIL DIGNE DES EXILÉ·ES

500 000 personnes sans-papiers sont présentes sur le sol français. Elles sont environ 4 millions sur le territoire de l'Union européenne, vivant dans des camps ou des conditions déplorables. Leurs pays d'origine subissent actuellement de plein fouet l'épidémie du Covid 19.

Exigeons aujourd'hui la régularisation de tous les sans papiers présents sur le territoire français. Et demain celle des exilé·es en Europe.

A partir de cette crise sanitaire pensons autrement les relations avec tous les pays du monde et mettons en place une « gouvernance mondiale » (Bertrand Badie : Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale) qui pourra faire face aux défis migratoires, sanitaires, climatiques et alimentaires. Accueillons celles et ceux qui se déplacent et qui continueront de le faire, parce que les migrations ont toujours existé. Proposons la liberté de circulation et d'installation. « Profitons » de cette situation inédite pour gagner des combats. Si notre monde a rétréci momentanément (pas d'avions, frontières fermées...), il sera plus ouvert demain si nous le voulons.

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE POUR LA RÉGULARISATION DÉFINITIVE DES SANS-PAPIERS !

Par une coordination de collectifs rassemblant des exilé.e.s et des soutiens, mobilisés pour le respect des droits et la régularisation des sans papiers.

Pour signer la pétition :
<https://regularisationdessanspapiers.wesign.it/fr>

RÉPRESSION DANS LES CRA

Le 11 avril, les personnes retenues au CRA du Mesnil Amelot se sont toutes rassemblées dans la cour demandant que le centre soit ouvert. Leur arguments : elles ne peuvent pas partir, puisqu'il n'y a plus d'avions et que les frontières sont bloquées ! La police est intervenue.

La LDH écrit le 14 avril à Castaner pour lui demander de faire la lumière sur les violences commises.

POUR UNE RÉGULARISATION DE TOUT·ES LES MIGRANT·ES EN FRANCE ET EN EUROPE

Le 28 mars, au Portugal, le gouvernement d'Antonio Costa a pris la décision de régulariser temporairement (jusqu'au 30 juin) les exilé·es en cours de démarches pour qu'ils·elles puissent bénéficier des mêmes droits que les Portugais·es.

Dans la foulée de cette décision, un collectif lyonnais (Collectif soutien/migrants Collège sans frontières Maurice Scève) demande l'obtention d'une carte de séjour pour toutes les personnes migrantes. Ils/elles soutiennent la mesure minimale du Portugal, mais appellent à aller plus loin pour que le temporaire devienne permanent. Ils/elles sont soutenus par de nombreuses personnalités. Même exigence de la FASTI et des EGM les 14 et 20 avril.

Le 12 avril, 104 parlementaires français·es issu·es de 10 partis demandent à Édouard Philippe la régularisation des sans-papiers. Ils mettent en avant l'amélioration de la gestion de la crise sanitaire, la possibilité de soigner plus vite cette population, de limiter les « clusters » et les risques de contagion.



LA RÉGULARISATION DOIT PERMETTRE QUE LES EXILÉ.ES PUISSENT TRAVAILLER PENDANT CETTE PÉRIODE DE CONFINEMENT ET SURTOUT APRÈS !

Les premiers à régulariser et à soutenir sont les sans-papiers qui travaillent déjà dans des secteurs particulièrement en tension comme le nettoyage, le tri des déchets, l'aide à la personne et les métiers de manutention dans les commerces : ils/elles sont en première ligne aujourd'hui et ne sont pas protégé-es ; les employeurs profitent de cette main d'œuvre sans défense. Cela permettrait de supprimer le travail illégal, de contrôler les conditions d'embauche et de travail et de les prendre en charge médicalement.

LES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (CRA) DOIVENT ÊTRE FERMÉS ET LES « RETENUS » MIS À L'ABRI DANS DES LOCAUX ADAPTÉS.

Ces centres ne sont ni équipés, ni organisés pour assurer un accueil dans le cadre d'une épidémie grave : des cas de Covid se sont déclarés dans celui de Vincennes. Après un référé préconisant un certain nombre de mesures, une démarche est en cours pour exiger son application. Et dans le CRA du Mesnil Amelot un rassemblement a été durement réprimé.

Le défenseur des droits et plusieurs associations demandent la fermeture de tous les CRA.

À MARSEILLE, LA HONTE POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le squat Saint Just accueille plus de 200 personnes dont 50 jeunes MNA, certains ont été reconnus mineurs, mais non pris en charge par le département. Les autres sont en recours ou n'ont pas pu être enregistrés à cause du confinement. Dans ce cas de figure, c'est le département 13 qui est condamné à mettre à l'abri les MNA et le Préfet est enjoint de faire exécuter cette décision.

Ensemble! c'est quoi ?

Ensemble ! est un mouvement politique à l'échelle nationale.

Notre objectif est de contribuer, avec d'autres, à refonder de nouvelles perspectives de transformation de la société : agir pour une alternative sociale, écologique, féministe, internationaliste, altermondialiste en rupture avec la logique capitaliste et productiviste, créer un outil pour l'auto-organisation et l'autogestion, l'unité populaire et l'émancipation.

EN GIRONDE, ILS/ELLES GAGNENT PARCE QU'IL/ELLES SONT UNI·ES

Le Collectif Solidarité Réfugié·es 33 regroupe toutes les associations qui accompagnent les migrants et les « squatteurs ouvreurs solidaires ». Près de 2500 personnes habitent squats, bidonvilles et rue dans la métropole Bordelaise. Depuis le début de la crise ce sont Bordeaux, le département 33 et la Métropole qui ont répondu aux besoins : alimentaires, relogement, points d'eau, ouverture d'un restaurant de collège, mise à l'abri des MNA. C'est la préfète qui a été spécialement mauvaise et qui sera visée par une plainte si elle ne bouge pas. Information de Brigitte L. (Ensemble!) le 9 avril.

MENONS DES COMBATS JURIDIQUES ET DES PLAIDOYERS : ON PEUT GAGNER (GAP, MARSEILLE, BORDEAUX...)

La justice est bloquée dans sa forme habituelle, mais continue de fonctionner avec des moyens différents. Si des avocats contestent les audiences dématérialisées (ce que nous soutenons), nous venons de constater que nous pouvons gagner des combats dans un temps record. Après le succès d'un référé auprès du tribunal administratif de Marseille, la préfète des Hautes-Alpes a été condamnée, le 3 avril, à mettre à l'abri 23 jeunes qui habitaient dans un squat à Gap ! Ils sont rentrés le 14 avril, dans leur lieu d'accueil.

A la suite de ce combat réussi grâce à une équipe d'avocat.es parisiens qui nous a associé.es à son travail, un nouveau référé vient d'être gagné le 20 avril pour sortir les jeunes du squat Saint Just.

A Bordeaux, c'est le travail d'alerte et les revendications des associations regroupées dans le Collectif Solidarité Réfugié·es 33 qui a permis que les migrant.es soient soutenu·es par les collectivités locales.

Pour nous aider à continuer les luttes pour l'accueil des exilé.es et préparer le jour d'après, cette phrase du collectif de Bordeaux :

« Ce que nous faisons là est bien sûr important face à la pandémie, mais prépare aussi le jour d'après ! Car de telles expériences, de telles solidarités, notre capacité collective à mettre sur la place publique les responsabilités politiques, ce que nous arrachons très concrètement : tout cela va nous servir dans les luttes à venir. »

Article de Claude Calame : Répression de migrants confrontés à la pandémie: un troisième crime contre l'humanité ?

<https://blogs.mediapart.fr/claude-calame/blog/230420/repression-de-migrants-confrontes-la-pandemie-un-troisieme-crime-contre-lhumanite>